**N°60 – Janvier 2022**

# Poursuivre son activité, ou pas……

A nouveau en ce début d'année 2022, la gouvernance du Foyer doit se pencher sur le contexte sanitaire et adapter ses procédures aux directives gouvernementales (ou à leur absence), en gardant à l'esprit l'intérêt de nos adhérents et la nécessité de continuer à fonctionner pour leur bien-être. Mais il nous faut aussi penser à la santé de tous et ne pas détourner le regard en croisant les doigts.

Aujourd'hui, alors que les contaminations se multiplient (plus de 300 000 par jour à l'heure où ces lignes sont écrites), aucune consigne de fonctionnement n'est donnée au monde associatif, alors que les règles se sont fortement durcies dans l'entreprise.

Les associations continuent leur activité, le Foyer reste donc ouvert, mais…
Nous avons très récemment contacté les bénévoles qui encadrent les sections pour connaître leur position. Certains ont choisi de suspendre leur activité en attendant des jours meilleurs et ont directement informé les personnes concernées, d'autres continuent. Chaque adhérent est donc aujourd'hui informé et chacun choisira de poursuivre ou pas.

Nous voulons cependant bien responsabiliser l'ensemble de la population qui fréquente le Foyer à la prudence qu'il convient d'observer devant l'extrême virulence du virus. Les protocoles sanitaires doivent absolument être réexaminés dans chaque section et appliqués de façon très stricte par tout le monde. Il convient aussi de bien réfléchir à ce qu'il est raisonnable de faire et ce qui ne l'est plus. Par exemple, s'il est possible de bien désinfecter les claviers et souris au multimédia, est-il bien prudent de continuer à jouer aux cartes ?

Enfin, nous rappelons que toute activité de cohésion en fin d'activité (pot, goûter…) est formellement proscrite.

## Rappel sur le contrôle du passe sanitaire

En fin d'année 2021, avec l'adoption par le gouvernement de la limitation dans le temps du passe sanitaire, le Foyer a demandé à chaque adhérent de se présenter au secrétariat pour faire vérifier son passe pour nous permettre le suivi qui nous est imposé (voir le Canard n° 59 de décembre 2021).

Aujourd'hui, nous déplorons que de nombreux adhérents n'aient pas mesuré la nécessité de cette démarche et ne se soient pas présentés.

**A compter du 15 janvier 2022, nous serons donc au regret de devoir suspendre d'activité toutes celles et ceux qui ne seront pas venus faire vérifier leur passe sanitaire.**

Pour les pratiquants non vaccinés, l'accès aux activités reste (encore) possible sous réserve de présenter un test PCR ou antigénique au secrétariat, pour une pratique le jour même ou le lendemain.

# Une année 2022 aussi belle que possible !

En préambule, le Foyer Laïque de Saint-Marc souhaite rendre un hommage à notre camarade André SCHLERET, qui nous a quittés le 27 décembre dernier. Grand artisan de la vie des patronages brestois, président du PL Bergot et de la Société des Patronages Laïques Municipaux, André nous manque déjà. Nous saluons sa mémoire et présentons nos plus attristées condoléances à sa famille.

Il y a un an, alors que, déjà, les cérémonies des vœux étaient annulées, nous n'imaginions pas que l'année 2021 serait à nouveau une période aussi difficile pour le Foyer. Notre année associative aura été grandement limitée et seule la scolarisation des enfants et leurs activités connexes n'ont pas été trop perturbées.

Le Foyer a donc assumé sa mission de service public à l'intention des enfants et les salariés ont pleinement tenu leurs responsabilités, dans un contexte toujours très difficile. Nous les en remercions.
Merci aussi à nos bénévoles, qui ont également œuvré avec conviction tout au long de l'année.

Les principales instances se sont réunies comme à leur habitude avec les nouveaux systèmes de communication, qui nous auront permis de continuer à travailler, même si nous déplorons souvent le travail en distanciel.

Il a aussi fallu continuer à s'adapter en permanence aux directives gouvernementales : les gestes barrières, le port du masque, les limitations de jauge, le vaccin, la dernière en date étant celle du passe sanitaire, qui nous a demandé un grand travail de réflexion et de pédagogie pour sa mise en place. Et bientôt, il va sans doute encore falloir songer à l'application du passe vaccinal…
Ce sont des dispositions que nous comprenons, que nous acceptons, et que nous nous efforçons d'appliquer avec conviction, mais qui, pour une structure dont le fonctionnement est fondé sur le bénévolat, demande des efforts conséquents. Pour autant, nous avançons, et nous entendons continuer à le faire malgré les difficultés, pour porter le projet du Foyer Laïque de Saint-Marc :

- la LAÏCITE comme principe de vie,
- l'EDUCATION, facteur d'épanouissement de l'individu,
- la DEMOCRATIE comme mode de gouvernance,
- et la SOLIDARITE comme modèle de relation aux autres.

L'année 2022 sera celle de la signature de la nouvelle convention entre la ville et les associations, qui portera sur la période 2022 à 2027. Les instances du Foyer ont beaucoup œuvré et milité ces derniers mois pour parvenir à un document qui préserve les intérêts de notre institution, de nos adhérents, salariés, bénévoles, et pérennise ce que nos anciens ont mis en place. Ce travail conjoint avec la Ville arrive désormais à son terme et la signature est espérée pour début février 2022.
Un point nous interpelle encore dans le domaine des Accueils de Loisirs Sans Hébergement : la Ville de Brest ne revalorisant pas sa participation financière, à chaque fois que nous accueillons un enfant, c'est un léger déficit qui se crée, compensé par les actions menées par les bénévoles dans d'autres secteurs dans le cadre de la mutualisation des ressources. Fort heureusement, pour tout ce qui concerne le périscolaire, élément fort de notre projet éducatif, la participation de la Ville est à la hauteur de la mission de service public déléguée depuis 2003.

Enfin, au Foyer laïque, nous pensons qu'une place est encore possible aux activités sportives développées par les bénévoles. La professionnalisation dans le domaine du sport n'est pas dans notre conception ; elle a fait beaucoup de mal à de nombreuses associations par le passé. Nous regrettons d'ailleurs que de plus en plus de fédérations, y compris parmi les fédérations affinitaires, s'engouffrent

dans ce système qui n'a pas de sens dans le développement du sport pour tous et du sport dans les quartiers populaires. Nous espérons donc pouvoir garder encore longtemps cette dimension à caractère humain dans notre projet sportif et associatif.

Nous vous souhaitons une année 2022 aussi belle que possible. Soyez assurés que la gouvernance du Foyer fera à nouveau tout son possible pour la rendre aussi agréable que nous le souhaitons toutes et tous, pour continuer à nous retrouver et à partager ensemble des moments qui nous sont chers et qui contribuent à alléger une période particulièrement anxiogène.
Faites bien attention à vous et à vos proches, et à bientôt au Foyer !

Nous vous souhaitons une année 2022 aussi belle que possible

Merci à Danielle V de la section Photo

## Démocratie, bénévolat et participation

Le Foyer Laïque, association laïque d'éducation populaire, s'attache avec l'appui des bénévoles et des militants à mettre en œuvre des activités socioculturelles, sportives et éducatives adaptées aux besoins et attentes d'occupation du temps libre des habitants. Oui, mais pour quel projet ?

Notre projet associatif définit ainsi les valeurs auxquelles ses militants se réfèrent :

- la LAÏCITE comme principe de vie,
- l'EDUCATION, facteur d'épanouissement de l'individu,
- la DEMOCRATIE comme mode de gouvernance,
- la SOLIDARITE comme modèle de relation aux autres.

Au Comité directeur, nous sommes très attachés à faire fonctionner la démocratie, permettant ainsi au groupe de prendre des décisions dans le respect du projet éducatif et de l'intérêt de tous les adhérents.

Au niveau collectif, la démocratie est le seul système de prise de décisions qui donne la possibilité de placer les individus dans une position d'égalité sans laquelle la liberté et l'exercice des responsabilités ne peuvent pleinement s'exprimer. Pour cela, la participation du plus grand nombre est indispensable. Hélas, au Foyer comme ailleurs, la consommation d'activités est trop souvent reine !
Il est des moments dans une vie de militant où les décisions sont très compliquées à prendre.
Un exemple récent de décision, qui a valu aux responsables du Foyer de consacrer beaucoup de temps : l'application du PASSE SANITAIRE.

Lorsque, cet été, nous avons pris connaissance des directives de l'Etat sur l'application des mesures sanitaires, nous avons instauré un dialogue avec les responsables des activités afin d'organiser au mieux les différentes pratiques. Lors d'une réunion des responsables d'activités, la quasi-totalité d'entre eux a considéré qu'il était très difficile, sinon impossible, de contrôler tout le monde au début de chaque séance des multiples activités du Foyer, certaines personnes n'étant en outre pas équipées d'un appareil compatible avec la nature du contrôle. Plusieurs considéraient également que de tels contrôles n'étaient pas de leurs responsabilités d'animateurs d'activités.

Dès le début septembre, le Comité Directeur a entériné la décision suivante à l'unanimité, moins une abstention, et l'ensemble des adhérents a été rapidement informé.
« *Compte tenu des très nombreuses sections qui composent le Foyer, qui proposent elles-mêmes nombre de séances, il ne nous est pas paru possible de procéder au contrôle systématique des passes sanitaires. Par ailleurs, nous n'avons pas senti chez certains de nos bénévoles la volonté de procéder à chaque séance à ces contrôles … La décision a donc été prise de n'accepter que les personnes qui présentent un passe de type schéma complet de vaccination. »* Voir le « Canard n° 56 » de septembre dernier.

Lors de l'Assemblée Générale annuelle, une discussion a eu lieu sur le sujet, à l'initiative d'une adhérente qui ne comprenait pas cette disposition (illégale) prise par le Foyer. Après de nombreuses interventions et des échanges très animés, le rapport moral de l'AG présenté par le Comité directeur et mettant en évidence ce sujet, a été voté favorablement à l'unanimité moins un vote contre, montrant bien que cette situation complexe était très largement soutenue par les adhérents présents.

Les dirigeants du Foyer sont très attachés aux prises de décision les plus démocratiques qui soient. C'est pour cela que, régulièrement, il est fait appel aux volontaires pour participer aux différentes instances de décision et de concertation. De même, sans l'implication de tous les bénévoles dans les activités, le Foyer, comme toutes les associations, n'existerait pas ! Donner quelques heures pour les autres et en particulier pour les plus jeunes ne paraît pas insurmontable, quelles que soient les conditions d'existence des uns et des autres. La vie associative passe par la participation du plus grand nombre. Si cela n'est plus le cas, les contre-pouvoirs, et donc la démocratie, sont en danger…

A bon entendeur...

**« La démocratie est le pire des régimes,**
**à l'exception de tous les autres ».**
**Michel Audiard.**

# La participation citoyenne du quartier

De nouvelles instances de participation existent depuis quelques mois sur les 7 quartiers de la Ville. Les associations sont régulièrement sollicitées pour collaborer aux différents collectifs mis en place par la mairie de quartier. Ils se présentent de la manière suivante :

Assemblées de quartier :
Ouvertes à tous, réunies deux à trois fois par an, elles ont pour objet de présenter les projets de la collectivité qui concernent plus particulièrement le secteur géographique. C'est un lieu de partage et d'échanges entre la collectivité et les habitants.

Ateliers de quartier :
Ce sont des espaces de concertation et de construction des projets.
Par exemple : le plan de mobilité du bourg de Saint-Marc, la rénovation de l'espace Sophie Cadour et prochainement « habitat partagé, mobilité des séniors et isolement ».

Collectif animation : Comme son nom l'indique …..

Conseil participatif :
composé de quelques habitants, d'élus, de techniciens, il a pour but de coordonner les actions et d'animer les instances de concertation.

***Le Foyer recherche quelques personnes qui accepteraient de contribuer aux instances et plus particulièrement au collectif animation et aux ateliers de quartier.***

# Respects aux bénévoles

**Les bénévoles offrent gratuitement leur temps, leur énergie et tous les frais que cela implique.**

**En aucun cas ils ne sont indemnisés et aucun avantage ne leur est offert.**

**Leurs seuls salaires sont votre respect, votre reconnaissance et vos remerciements.**

# Un trésor dans la colo

Un roman jeunesse à acheter auprès d'un adhérent

Marc Maillefaud, membre du Foyer et responsable de quelques activités au Foyer, nous informe que son fils a écrit un roman jeunesse (8 – 11 ans). Dont voici l'histoire :
A 11 ans, Tim part pour la première fois en colonie de vacances. Loin d'être rassuré, il se fait rapidement de nouveaux amis, Kenza et Ethan. Ensemble, ils vivent une aventure humaine extraordinaire au cours de laquelle ils se forgent des souvenirs pour la vie. Fous rires, jeux et complicité les accompagnent tout au long de leur séjour en Bretagne, terre de légendes et d'un trésor caché qu'ils sont bien décidés à découvrir…

Vous pouvez prendre contact avec Marc en demandant son numéro de téléphone à l'accueil.

Le livre pourra bien sûr être dédicacé par l'auteur. Merci pour lui.

# Un accueil de loisirs à cheval !!

La SPLM, regroupement de huit patronages laïques brestois organise aux vacances scolaires un accueil de loisirs sans hébergement au centre équestre municipal du Questel.

Accueil de Loisirs Sans Hébergement(ALSH). Séjour à la semaine dominante équitation/découverte de la nature au CENTRE EQUESTRE du QUESTEL pour 6/11 ans et 12/15
Au cours des vacances d'hiver, il sera ouvert du **14 au 18 février**. Repas le midi et goûter. Le séjour fonctionne comme les autres accueils de loisirs des Patronages et Foyer laïques c'est-à-dire à partir de 7 h 30 et jusqu'à 19 h.

Participation financière : suivant le quotient familial pour les brestois.
Renseignements au siège de la SPLM : 02 98 02 89 60 ou par mail : splm@atelierideal.org
Des renseignements peuvent aussi être communiqués au Foyer auprès de l'accueil.

# Le Saint Marc Quoi ? est arrivé

Le numéro 50 du Saint Marc Quoi ? est arrivé, vous pouvez le trouver en version papier dans le hall du Foyer ou bien en ligne sur le lien ci-dessous

http://www.le-saintmarc-quoi.sitew.fr/

Une bien belle devise !

A Brest,
le père Noël n'hésite pas à se mettre à l'eau !